



VIRUS SHAMONDA (SHAV)

UN ORTHOBUNYAVIRUS APPARENTÉ À SCHMALLENBERG

Diarrhée aigue, fièvre, abattament et baisse de production laitière...

Nous avons été alertés par nos voisins de l'Est de la France que ces symptômes sont issus de la **circulation virale d'un Orthobunyavirus (le SHAV)** qui touche la majorité des élevages de bovins laitiers. La baisse de production peut atteindre 50%.

La transmission se ferait par les insectes culicoïdes.

Soyez donc attentifs et contactez rapidement votre vétérinaire si les symptômes apparaissent de manière aiguë.

Pour limiter la présence de culicoïdes : curer régulièrement, stocker le fumier à l'écart des animaux, ramasser régulièrement la nourriture non consommée, éviter les eaux stagnantes.



NOUVEL OUTIL DE COMMUNICATION

Dès le mois prochain, les communications envoyées par votre GDS seront émises **par mail via une adresse : "ne pas répondre ..."**.

Vérifiez régulièrement si vos courriers ou informations du GDS ne sont pas tombés dans les indésirables, ça peut arriver en fonction de votre hébergeur.

DIVAGATIONS, C'EST TROP FRÉQUENT

Après Facebook, le GDS est sûrement le 1er établissement contacté pour dénoncer les animaux divagants. Les appels sont fréquents en cette période de chaleur. Les abreuvoirs sont parfois vides, les pâtures rases, mais pas que ... ! Il ressort souvent que les clôtures et les barrières sont mal entretenues, et les plaintes sont récurrentes. Si les animaux ne sont pas repris rapidement, le maire peut établir un arrêté municipal et les saisir.

Avant d'en arriver là, la divagation doit être constatée par la gendarmerie ou le maire de la commune.

AVORTEMENTS



Avec les fortes chaleurs, des avortements peuvent avoir lieu, ainsi que des problèmes de fertilité. Si cette cause semble la plus plausible dans certaines situations, il ne faut pas en oublier les bons réflexes :

- En élevage **bovin**, la venue du vétérinaire est obligatoire à chaque avortement afin de le déclarer et de réaliser l'analyse Brucellose.
- En **petits ruminants**, ce même principe s'applique dès 3 avortements en 7 jours ou moins.

Cette procédure est entièrement prise en charge par l'Etat. C'est l'occasion de chercher plus loin avec les kits avortements pris en charge à 50%, afin de s'assurer de l'absence des pathologies les plus courantes.



GDS CONSEILS : CONSÉQUENCES DE LA CHALEUR

Bien que des adaptations soient mises en place pour soulager les animaux de la chaleur, les impacts sur leur santé sont non négligeables.

Des animaux déjà sujets à des pathologies sont plus susceptibles d'en subir les conséquences dans des périodes de stress thermique, soit dès 20 à 25°C selon l'espèce. Leur **immunité** est affaiblie.



La baisse de **l'ingestion** peut aller jusqu'à 30%. La **production** est diminuée. Le risque d'**acidose** est plus élevé. La **croissance** des animaux est ralentie.



La composition et qualité du lait sont aussi impactées. Les **cellules** sont plus présentes avec un risque accru de mammites. Leur prise en charge rapide est indispensable.



Les chaleurs perturbent la **reproduction**. Les pertes embryonnaires précoces sont plus fréquentes. Des avortements sont aussi visibles.



Les animaux augmentent leur temps debout avec la chaleur. Les **boiteries** sont plus fréquentes.

Les aménagements doivent être repensés dès que possible pour faire gagner en confort aux animaux. Abreuvement, boiteries, production, cellules, immunité, autant de problématiques pour lesquelles GDS CONSEILS peut vous accompagner.



PROPHYLAXIES PETITS-RUMINANTS

Dernières semaines pour réaliser la surveillance de la BRUCELLOSE sur vos ovins et caprins.

Si vous êtes concernés, vous avez reçu, de la part de votre GDS, un courrier de rappel début juillet.

La prophylaxie doit être réalisée avant le 30 Septembre.

Contactez votre vétérinaire dès à présent !

Qualification des ateliers dérogoitaires

En 2027, la France demandera la reconnaissance de son statut Indemne d'IBR auprès de l'Europe. A cette fin, les ateliers d'engraissement dérogoitaires devront également acquérir un statut indemne en IBR. C'est pourquoi depuis le 1er janvier des prises de sang à l'introduction sont parfois demandées si toutes les conditions ne sont pas réunies ou si un risque de contamination a été détecté.

Les bovins infectés sont à réformer.

IBR

Bovin non indemne Mouvements en élevage interdits

Depuis le 1er janvier, tout bovin dont le statut n'est pas reconnu indemne d'IBR (ou indemne d'IBR vacciné) ne peut circuler en élevage, ni en carte verte ni en carte jaune.

Leur seule destination : être dirigés vers l'abattoir en transport direct et sans rupture de charge. Les veaux de 3 semaines peuvent néanmoins être exportés vers l'Espagne une fois par mois au départ d'un centre d'allotement spécifique de l'Aisne et sous contrôle strict (la prise de sang avant départ n'est pas nécessaire).

Il en est de même pour les bovins engraisés en atelier dérogoitaire.

TRAVAUX D'ÉTÉ

L'été est la période idéale pour curer les bâtiments, **nettoyer, désinfecter** puis réaliser un **vide sanitaire** afin de rentrer les animaux dans les meilleures conditions. Notre filiale 4D Services met à votre disposition des désinfectants adaptés.

Du **raticide** est également disponible afin de poursuivre la lutte contre les nuisibles, notamment après la moisson.

CANICULE - LES BONS REFLEXES EN ELEVAGE PORCIN



Vérifier le bon fonctionnement du système de ventilation, réduire la densité en fin d'engraissement, limiter la compétition aux ressources en eau et aliments, éviter les interventions en milieu de journée, augmenter les apports en eau, arroser, augmenter les surfaces d'entrée d'air et créer de la vitesse de circulation de l'air, aménager ses bâtiments, le puits canadien, etc...

Autant de bons réflexes à prendre en compte dans la présentation à consulter [ici](#)

SURVEILLANCE SÉROLOGIQUE DES ATELIERS LAITIERS

Les ateliers laitiers du département ont fait l'objet d'une analyse BVD dans le lait en Avril dernier afin de connaître le statut sérologique du troupeau et pouvoir à terme être suivi par ce biais.

Les ateliers ayant eu un lait positif ont été avertis par courrier. L'objectif était de comprendre ce résultat : vaccination, introduction d'animaux, voisinage de prairie...

Afin de déterminer le statut de ces cheptels, une nouvelle analyse va être réalisée en Septembre, à la charge du GDS. Dès 2 analyses consécutives positives, nous pourrions statuer sur le statut sérologique des troupeaux.

Les ateliers concernés ont reçu une communication par mail.

La surveillance sérologique consiste à déterminer la présence ou non d'anticorps BVD. C'est une méthode complètement différente de ce qui est suivi aujourd'hui, au sein des troupeaux.



DNC

La situation est restée stable en France depuis la reprise de la saison vectorielle du printemps (reprise de l'activité des mouches et des taons vecteurs), mais la vigilance reste de mise ! En Sardaigne, un 10ème foyer a été notifié le 16 juillet dernier.



AUTOPSIES À L'ÉQUARRISSAGE PAS D'ANIMAL EN ETAT DE PUTRÉFACTION !



Attention, les vétérinaires ont prévenu : **un animal présenté en état de putréfaction pour une autopsie "à l'équarrissage" sera facturé au prix d'une autopsie et l'examen ne sera pas réalisé !**

Si les conditions de conservation le permettent, que les températures n'atteignent pas 25 degrés et si la demande est faite par le GDS62 dans les 24 heures suivant la mort de l'animal et le ramassage réalisé sous 24 h par Atemax, les autopsies à l'équarrissage sont généralement réalisables.

A défaut c'est l'autopsie en ferme qui est à privilégier.

Les cadavres sont à stocker sous de la paille humidifiée, et surtout pas sous une bâche.

